06 JUIL. 2011

6S 1700003
A8192

ADVINI
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 6.570.410 euros
siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
RCS 896 520 038 RCS MONTPELLIER

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 JUIN 2011

EXTRAIT

L'an deux mille onze, le 3 juin, à 17 heures, les actionnaires de la société ADVINI, société anonyme au capital de 6.570.410 euros, divisé en 3 285 205 actions de 2 euros chacune, dont le siège social est 34725 ST FELIX DE LODEZ, se sont réunis en assemblée générale mixte au MAS DE LA CHEVALIERE, Route de Murviel, Chemin n°12, Lieudit « Pech du Cayrou », 34500 BEZIERS, ont adopté les résolutions suivantes :

« **NEUVIEME RESOLUTION** (*Renouvellement d'un Commissaire aux comptes titulaire*)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des recommandations du Comité d'Audit, décide de renouveler le mandat de la société ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire étant arrivé à expiration, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 31 décembre 2016.

Conformément aux articles R.823-1 du Code de commerce et L.621-22 du Code Monétaire et Financier, l'Autorité des Marchés Financiers a été préalablement informée de cette proposition de renouvellement et n'a pas émis d'observation.

La société ERNST & YOUNG AUDIT a accepté le renouvellement de son mandat par lettre en date du 15 avril 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION *(Renouvellement d'un Commissaire aux comptes suppléant)*

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des recommandations du Comité d'Audit, décide de renouveler le mandat de la société AUDITEX, Commissaire aux comptes suppléant étant arrivé à expiration, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 31 décembre 2016.

Conformément aux articles R.823-1 du Code de commerce et L.621-22 du Code Monétaire et Financier, l'Autorité des Marchés Financiers a été préalablement informée de cette proposition de renouvellement et n'a pas émis d'observation.

La société AUDITEX a accepté le renouvellement de son mandat par lettre en date du 15 avril 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.»

Pour avis

Le Président

